

Liste des délibérations examinées lors du Conseil Municipal du 2 décembre 2024

Présents :

MOREAU Philippe, BESSONNET Bernard, RABALLAND Nicolas, BONNEAU Marie-Thérèse, MORNET Sylvie, BARRETEAU Jean-Guy, BOIZARD Martine, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, GUILBAUD Adeline, JOLLY Jean-François, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MATHIAS Joseph, MOREAU Marie-Jeanne, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration :

M. MOLINET Franck donne procuration à M. VENDANGE-GOLHEN Damien
M. GUILBAUD Sébastien donne procuration à M. MOREAU Philippe
Mme CHARLOS Sonia donne procuration à Mme BRUNEAU Amandine
Mme HERMOUET Aurélie donne procuration à M. DILLET Mathias

Absent(s) : DOUILLARD Yoann, GALAND Catherine

A été nommé(e) secrétaire : MATHIAS Joseph

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
1	2024_082	Création d'un emploi temporaire dans la filière technique	Adoptée à l'unanimité (Pour : 25 Contre : 0 Abs : 0)
2	2024_083	Mise à jour du tableau des effectifs	Adoptée à l'unanimité (Pour : 25 Contre : 0 Abs : 0)
3	2024_084	Mise à jour du tableau des effectifs à la suite d'une augmentation du temps de travail d'un emploi permanent supérieur à 10%	Adoptée à l'unanimité (Pour : 25 Contre : 0 Abs : 0)
4	2024_085	Renouvellement de la convention de mise à disposition de services à la suite du transfert partiel de la compétence Accueil de Loisirs extrascolaire et périscolaire des mercredis.	Adoptée à l'unanimité (Pour : 25 Contre : 0 Abs : 0)
5	2024_086	Approbation des modifications statutaires du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération	Adoptée à l'unanimité (Pour : 25 Contre : 0 Abs : 0)
6	2024_087	Demande de subvention auprès de l'Agglomération du Pays de Saint Gilles dans le cadre du fonds de concours « Projet Sportif de Territoire », pour la restructuration des équipements sportifs (Tribunes)	Adoptée à l'unanimité (Pour : 25 Contre : 0 Abs : 0)

Liste affichée à la mairie et mise en ligne sur www.commequiers.fr le 4 décembre 2024 en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales